



## Accusations à tort de la police

Par **céline**, le **12/04/2010** à **14:54**

Bonjour,  
accusé à tort par la gendarmerie d'avoir détruit une clôture suite à 1 accident de la circulation avec délit de fuite, j'ai prouvé, avec preuves écrites que ce ne pouvait être moi ; la Gendarmerie m'a donc disculpé mais je souhaiterais savoir si je peux me retourner contre cette même gendarmerie pour diffamation ou accusations mensongères et qu'elle est la marche à suivre car eux ne veulent pas enregistrer la diffamation.  
Merci de votre réponse.

Par **titi163**, le **12/04/2010** à **19:56**

Vous pouvez toujours essayer mais je doute que ça aboutisse.  
La gendarmerie a fait simplement son travail en faisant une enquête judiciaire. S'ils vous ont accusés dans un premier temps d'être à l'origine d'un délit de fuite, c'est qu'ils avaient forcément des soupçons vous concernant. Un témoin a peut-être mal relevé une plaque d'immatriculation....